

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné greffier adjoint de la Ville d'Amos :

QU'aux termes de la résolution 2023-387 adoptée le 16 octobre 2023, le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

- Le 15 janvier 2024;
- Les 5 et 19 février 2024;
- Les 4 et 18 mars 2024;
- Les 2 et 15 avril 2024;
- Les 6 et 21 mai 2024;
- Les 3 et 17 juin 2024;
- Le 15 juillet 2024;
- Le 19 août 2024;
- Les 3 et 16 septembre 2024;
- Les 7 et 21 octobre 2024;
- Les 4 et 18 novembre 2024;
- Les 2 et 16 décembre 2024;

DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 19 h 30 à la salle du conseil au 176, 1^{re} Rue Est, Amos, à l'exception de :

- la séance du 21 mai 2024 qui aura lieu à la salle communautaire du secteur St-Maurice-de-Dalquier, soit au 131, chemin Lecomte à Amos.

DONNÉ À AMOS, CE 17 OCTOBRE 2023.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Richard Michaud, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 17 octobre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 17 octobre 2023

Richard Michaud, greffier adjoint